École Primaire 14, rue de l'église 78440 Montalet-le-bois

Tél.: 01.34.75.33.94.

Mail: 0781379a@ac-versailles.fr Le 14 octobre 2021,

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE Jeudi 15 octobre 2021

# Ordre du jour :

- 1. Présentation des participants
- 2. Etablissement du règlement intérieur du conseil d'école
- 3. Les résultats des élections de parents d'élèves
- 4. Vote du règlement intérieur de l'école
- 5. Association OCCE
- 6. Les effectifs pour l'année 2021-2022
- 7. Sécurité (Vigipirate, PPMS et exercices incendie)
- 8. Projet d'école et projets de classe
- 9. Actions particulières en faveur des élèves.
- 10. Les dates de l'année scolaire
- 11. Point mairie (investissement mobilier, fournitures scolaires, transport)
- 12. Les travaux réalisés.
- 13. Date du prochain conseil d'école.

### **Étaient présents :**

## <u>Équipe pédagogique :</u>

Madame MEIGNAN, directrice et enseignante en CE2 – CM1 – CM2.

Madame ETIEN, enseignante en PS – MS – GS – CP – CE1

#### **Education Nationale**

Madame AUBRY, DDEN

### Parents d'élèves élus :

Madame BARAKATI

Madame GAUDILLIER

Monsieur MOUCHOTTE

### Représentants de la commune :

Madame SAFFRE et madame CHAVANNE, chargées des affaires scolaires.

### Excusés:

Madame EBODE, inspectrice de l'Éducation nationale.

Monsieur WOTIN, Maire de Montalet-le-Bois.

Madame Wotin, présidente de l'Association de Parents d'Elèves

Madame FARION, parent d'élèves élu

# 1) Présentation des participants

Chaque participant se présente en indiquant sa qualité.

# 2) Établissement du règlement intérieur du conseil d'école

# Composition du conseil d'école

Le conseil d'école est composé des membres suivants : le directeur de l'école (président) ; un élu (le maire ou son représentant) ; un conseiller municipal ; les enseignants de l'école ; un des maîtres du réseau d'aides spécialisées, le DDEN et les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale assiste de droit aux réunions.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école avec voix consultative, tout comme le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, les intervenants de l'école.

# Compétences du conseil d'école

Le directeur préside l'assemblée et veille à ce que le conseil d'école soit une instance de dialogue, d'information et de concertation entre les différents acteurs de la communauté éducative.

#### Le conseil d'école:

- donne son avis et présente des suggestions sur tout ce qui intéresse la vie et le fonctionnement de l'école. Les parents délégués se doivent d'être neutres, ils rapportent les questions des parents.
- vote le règlement intérieur de l'école (seulement les parents délégués titulaires).
- est consulté sur les questions matérielles et financières.

Le conseil d'école ne traite pas des questions pédagogiques relatives à la pratique de classe.

### Réunions du conseil d'école

Le conseil est constitué pour une année et se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent les élections de représentants de parents.

En session extraordinaire, il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Dans tous les cas, seul le directeur convoque et propose l'ordre du jour.

Avant la réunion, le directeur informe l'IEN, convoque les membres du conseil d'école, prend connaissance des problèmes que les parents souhaitent inscrire à l'ordre du jour.

L'ordre du jour doit être adressé au moins 8 jours avant la date des réunions aux membres du conseil.

Un secrétaire de séance, membre du conseil, est nommé.

Après chaque séance du conseil d'école, un compte rendu de la réunion est dressé. Un exemplaire est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves (tableau d'informations devant l'école) et peut être envoyé par mail aux parents sur demande.

# 3) Les résultats des élections de parents d'élèves

L'équipe souhaite en premier lieu remercier la précédente équipe de représentants de parents d'élèves pour son investissement au service des familles et des enfants.

À la suite des élections des représentants de parents d'élèves du vendredi 8 octobre 2021, pour lesquelles deux sièges étaient à pourvoir dans l'école (une seule liste présentée de parents non constitués en association), voici les résultats obtenus :

	2019/2020	2020/2021	2021-2022
Électeurs inscrits	58	56	55
Votants	35	35	43
Bulletins blancs ou nuls	4	2	5
Taux de participation	60,34 %	63,63 %	78, 18 %
Nombres de candidats	2	2	2

La liste des représentants de parents d'élèves a été élue, tous les postes sont pourvus.

Cette année, la participation a été de 78 %. Quatre bulletins sont non valides. Une notice de vote a été collée dans le cahier de liaison.

Sont élus pour l'année scolaire 2021-2022

#### **Titulaires**

Madame BARAKATI (maternelle). Madame GAUDILIER (élémentaire).

#### <u>Suppléantes</u>

Madame FARION (maternelle).

Monsieur MOUCHOTTE (élémentaire).

#### Remerciements

L'équipe pédagogique félicite les représentants de parents d'élèves pour leur élection.

Les représentants des parents d'élèves assistent aux conseils d'école, sont le relai entre les parents et les enseignants, apportent des propositions, s'expriment au nom de l'ensemble des parents, et peuvent s'investir lors d'actions ponctuelles.

# 4) Vote du règlement intérieur de l'école

Le conseil d'école adopte à l'unanimité le règlement intérieur élaboré par l'équipe enseignante de l'école sur la base du « Règlement type des écoles maternelles et élémentaires du département des Yvelines ». Cette année, un paragraphe a été ajouté :

« En cas de crise notamment sanitaire, les membres de la communauté éducative (parents, élèves, personnels enseignants et non enseignants, partenaires) doivent respecter les consignes fixées par le protocole national. »

#### 5) Association OCCE

L'école est affiliée à l'Office Central des Coopératives d'École (OCCE).

La coopérative de l'école permet de financer des activités culturelles et pédagogiques des classes : achat de livres, abonnements, financement de certaines sorties, projets, ... Son financement est assuré pour l'essentiel par les dons et les ventes. L'OCCE de l'école dispose d'un compte-chèques Banque Populaire.

Au 29 septembre 2021, le compte de la coopérative scolaire affichait un solde positif de 736,47 €.

Les dons des parents s'élèvent à 730 €

Au 1 octobre, le compte de la coopérative scolaire affiche un solde positif de 1466,47 €

L'association de Parents d'Elèves souhaite verser 750 €.

Nous remercions chaleureusement les parents et l'APE pour ces dons très généreux.

## 6) Les effectifs pour l'année 2021-2022

Présentation des effectifs et répartition

ENSEIGNANTS	CLASSE	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Mme ETIEN	PS/MS/GS/	4	4	2	8	3				21
	CP/CE1									
Mme MEIGNAN	CE2/ CM1/						9	8	5	22
	CM2									
TOTAL										43

# 7) Sécurité (Vigipirate, PPMS et exercices incendie)

# 7a) PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est mis en place dans toutes les écoles et actualisé tous les ans. Il permet de regrouper en un seul document les mesures à suivre en cas de risques majeurs tempêtes, orages violents, accidents chimiques ou radioactifs, mouvements de terrain, intrusion... Un PPMS académique est prévu le lundi 18 octobre, seuls les enseignants sont prévenus.

## 7b) Exercice incendie.

Un exercice incendie a été réalisé le 14 octobre 2021. La classe de Madame ETIEN est sortie en 1'46 secondes. La classe de Madame MEIGNAN est sortie en 1'10 secondes.

#### Remerciements

L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour son souci porté aux questions de sécurité et de confort de l'école

### 8) Projet d'école et projets de classe

### Le projet d'école

Le projet d'école reste inchangé jusqu'à 2021.

Les trois axes du projet d'école sont les suivants :

- Améliorer la qualité de la production d'écrits
- Développer chez l'élève un comportement de chercheur
- Utilisation plus fréquente et plus efficace de l'équipement numérique

# Les ajustements des programmes à la rentrée 2021 mettent l'accent sur :

- Le langage (cycle 1 : priorité au vocabulaire et au lexique, cycle 2 : lire écrire, cycle 3 : le parcours du lecteur).
- La construction des nombres en maternelle, qui se poursuit en cycle 2 en y ajoutant la résolution de problèmes et le calcul mental, pour aller vers les nombres décimaux au cycle 3 :
  - utilisation des ordinateurs et tablettes pour le développement du calcul mental.
- L'Education Physique et Sportif
- Enseignement des langues vivantes : L'enseignement de l'anglais s'effectue de la PS au CM2. Mme MEIGNAN vient tous les lundis et jeudis dans la classe de Mme ETIEN pour enseigner l'anglais aux enfants pendant que Mme ETIEN pratique l'EPS avec les élèves de l'élémentaire.

- Education à l'environnement : Les élèves travailleront sur les plantations de la PS au CM2. Les élèves de l'élémentaire feront des recherches pour optimiser les récoltes et prépareront des documents pour que les enfants plus jeunes puissent semer. Une sensibilisation au recyclage est réalisée. Par conséquent, les enfants recyclent le papier dans une caisse distincte de la poubelle.

# 9) Actions particulières en faveur des élèves.

# Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) :

- est proposé à tous les élèves qui risquent de ne pas maîtriser le socle commun.
- peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire en fonction des besoins de chaque élève.
- est temporaire : sa durée varie en fonction des difficultés scolaires rencontrées par l'élève et de ses progrès.

Il s'agit d'un contrat entre l'école et la famille dans lequel chacun, élève, parents, enseignant, met en place des modalités de travail particulières dont l'objectif est l'acquisition de compétences précises du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

# Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu tous les lundis, mardis et jeudis de 13h00 à 13h30 par groupes restreints de 5 élèves au maximum.

Il s'agit d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages (lecture et langage, mathématiques). Cette forme s'adresse aussi bien à des élèves qui connaissent des difficultés passagères sur une compétence précise qu'à des élèves en grande difficulté qui bénéficient, par ailleurs, d'autres aides au sein de l'école.

Les APC permettent de redonner confiance à un élève en lui apportant, dans un cadre individualisé, les outils nécessaires à l'acquisition des compétences du socle commun.

Des évaluations nationales en français et mathématiques ont été réalisées mi-septembre en classe de CP et CE1 ; celles-ci ont servi d'évaluations diagnostiques et ont permis de cibler les élèves à besoins particuliers.

# Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) :

Mme JABRI est la psychologue scolaire. Elle intervient sur la commune de Montalet-le-Bois à la demande des enseignants. Elle peut être amenée à observer les élèves, analyser leurs compétences et identifier les obstacles qu'ils rencontrent. Elle coordonne les aides à mettre en place. Les parents d'élèves concernés sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant. Avec leur accord, la psychologue scolaire peut réaliser un bilan psychologique approfondi de la situation de l'enfant et suivre son évolution. Elle peut être sollicitée par les parents au 01.34.94.15.10.

Mme Véronique ALLOT, maitre E : Les maitres E sont "affectés, en tant que maîtres surnuméraires, sur un poste spécialisé pour exercer leurs missions dans plusieurs écoles concentrant un nombre élevé d'élèves en difficulté relevant de l'aide personnalisée et/ou de l'aide spécialisée. Ces maîtres spécialisés apporteront leur expertise à l'équipe enseignante de l'école, dans le cadre des cycles. Ils sont le lien privilégié avec les membres du RASED ayant une autre spécialité, notamment dans le cadre du temps consacré à la coordination et à la synthèse."<sup>2</sup>

Ils interviennent dans la classe, individuellement auprès d'un enfant ou en regroupement d'aide spécialisée : "Conformément à leur mission, ils peuvent être présents dans la classe, au moment des activités collectives, afin de pouvoir observer les élèves en difficulté lors de tâches scolaires et leur apporter une aide adaptée. Ils contribuent en tant que de besoin à l'APC ainsi qu'à la définition des programmes personnalisés de réussite éducative. Ils peuvent également prendre en charge individuellement un élève ou animer au sein de l'école des groupes d'aide spécialisée."

# L'infirmière scolaire : Mme BAILLOUX

### Ses compétences :

L'infirmière de l'éducation nationale (ou le médecin scolaire) voit les élèves de CE2 :

- au cours de l'année scolaire et à la demande des enseignants, l'infirmière peut conduire des actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé et d'hygiène ;
- le médecin scolaire intervient lors de la mise en place de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) afin d'accueillir des élèves ayant des problèmes de santé qui nécessitent des soins ou des aménagements particuliers (prise de médicaments sur le temps scolaire, asthme, allergies, ...). Un PAI commun à l'école et au périscolaire a été mis en place cette année afin de simplifier les démarches. Il intervient également lors de la mise en place de PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) qui concerne les élèves ayant des troubles des apprentissages, à la demande du conseil des maîtres ou des familles.

## 10) Les dates de l'année scolaire

- Le jeudi 11 novembre : commémoration
- Décembre, course en faveur du téléthon et participation à un stand vente d'objets réalisés par les enfants
- Du 6 décembre au 7 mars, cycle natation pour les élèves du CP au CM2, à la piscine de Porcheville
- Vendredi 17 décembre, spectacle pour le Père-Noël, seuls les élèves seront présents ainsi que l'quipe pédagogique.
- Vendredi 20 mai, animation « Miel et abeilles » au château des Scouts de Jambville (classe de Mme Etien)
- Remise des livrets scolaires la deuxième semaine de janvier.
- Le mardi 11 janvier : remise des livrets scolaires CE-CM
- Le jeudi 21 avril, au matin, photo de classe.
- Kermesse et spectacle de fin d'année, samedi 2 juillet

## 11) Questions des parents d'élèves

### Est-il prévu d'organiser une animation pour Noël à l'école comme par le passé?

Un spectacle à destination du Père-Noël sera organisé le vendredi 17 décembre, au matin. Nous souhaitons garder cette organisation pour le bien des enfants. Seuls, les enfants seront présents ainsi que l'équipe pédagogique.

Dans le Val d'Oise, les écoles devraient bénéficier des test salivaires dans les classes en cas de cas positif Covid pour éviter les fermetures de classe (annonce du minitre). EN est-ce de même dans les Yvelines ?

L'inspection de Meulan, n'a pas évoqué les tests salivaires. Une réunion de directeurs est prévue prochainement : la question sera posée.

### Des sorties scolaires sont-elles prévues au cours de l'année ?

Des sorties scolaires ou animations à l'école auront lieu tous les deux mois. Pour le moment, nous avons réservé

- Le jeudi 11 novembre : commémoration
- Décembre, course en faveur du téléthon et participation à un stand vente d'objets réalisés par les enfants
- Vendredi 17 décembre, spectacles pour le Père-Noël.
- Vendredi 20 mai, animation « Miel et abeilles » au château des Scouts de Jambville (classe de Mme Etien)
- Kermesse et spectacle de fin d'année, samedi 2 juillet

## Madame Meignan prévoit-elle un voyage scolaire cette année ?

Le projet est en cours, il est envisagé pour l'année scolaire 2022-2023

# Une étude surveillée peut-elle être envisagée ?

La question a été posée lors du dernier conseil d'école, une étude surveillée ne peut être réalisée.

# 12) Point mairie (investissement mobilier, fournitures scolaires, transport)

Un budget de 80 euros par élève et un bus. Soit un total de 3 520 €

Les commandes pour l'achat du matériel scolaire et des manuels s'élèvent à 1907,34 €

## 13) Les travaux réalisés.

### Travaux réalisés :

- Remplacement des néons de la classe de Mme MEIGNAN, de la classe de Mme ETIEN et de la garderie par des éclairages LED.
- Installation de 20 prises de courant dans la classe de Mme MEIGNAN.
- Réparation du toit du préau.

# 14) La date du prochain conseil d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 3 février 2022, à 18h00. Un compte rendu sera réalisé rapidement pour consultation avec les parents d'élèves et la mairie. Après validation, le procès-verbal pourra être consulté par les familles par mail ou par version papier (à demander auprès de Mme la directrice).

La séance est close à 19h30

La présidente du Conseil d'école, Madame MEIGNAN

Legaus

Le secrétaire de séance, Madame ETIEN